

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 31 octobre 2025

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle de la mairie le

**Jeudi 06 novembre 2025
à 20h00**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du 04 septembre 2025

1-Personnel : synthèse du Rapport Social Unique 2024

2-Echange de terrains

3-Finances : décision modificative n°4

4-Finances : subventions communales

5-Délégués à la Saintonge Romane

6-Délégué à Eau 17

7-Délégué au Syndicat de la Voirie

8-Délégué au Syndicat de Charente Aval

9-Délégués à Soluris

10-Délégué à l'heure Civique

Questions diverses

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2025

Le six novembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Lyliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2025

Étaient présents : Mme SIGNAT Lyliane, Maire,

M. AMBERT Aymeric, M. DUBREUIL David, Mme DUC Marylène, Mme GUILLOUT Florence, M. MARCHADIER Bruno, Mme OGER Isabelle, M. POCH Patrick.

Excusé : M. BRUN Xavier (pouvoir à M. AMBERT Aymeric).

Absent : M. CRESPIN François.

Secrétaire de séance : Mme OGER Isabelle.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 10 octobre 2024, dont un exemplaire leur a été transmis.
Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du 10 octobre 2024, est adopté à l'unanimité.

1-PERSONNEL : SYNTHESE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

06.11.2025.01

La loi de Transformation de la Fonction Publique de 2019 a instauré l'obligation pour toutes les collectivités locales d'élaborer un Rapport Social Unique. Ce rapport doit désormais être réalisé chaque année. Il indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose la collectivité. Il rassemble les données à partir desquelles sont établies les Lignes Directrices de Gestion. Il s'articule autour de 10 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, la GPEEC...).

GPEEC : gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

La synthèse du Rapport Social Unique 2024 est présentée au Conseil Municipal à titre informatif.

2-ECHANGE DE TERRAINS

06.11.2025.02

Madame le Maire propose un échange de terrains rue du Bois de l'Enclouse à côté du cimetière communal. L'échange de parcelles permettra à la commune de disposer d'un terrain le long du cimetière pour un futur aménagement.

L'échange se définit de la manière suivante :

-- la parcelle C815 appartenant à M. Dubreuil Michel, d'une superficie de 544 m², d'une valeur de 250.00 €

-- est échangée contre une partie de la parcelle C816, appartenant au domaine privé de la commune de Saint Sulpice d'Arnoult, d'une superficie équivalente (fixée après bornage), d'une valeur de 250.00 €.

Les frais de bornage, d'actes et d'enregistrement seront divisés par moitié entre la commune de Saint Sulpice d'Arnoult et M. Dubreuil Michel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-approuve la proposition d'échange de terrain

-autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire

Monsieur Dubreuil DAVID a quitté la salle pendant les délibérations et le vote.

Vote du conseil : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

3-FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°4

06.11.2025.03

Le Conseil Municipal valide la décision modificative n°4 au budget 2025 afin d'ajuster les crédits budgétaires

Objet de la dépense	Article	montant	Article/ programme	montant
Frais de personnel	65888	-6 000.00	64111	6 000.00
Virement section investissement	65888	-12 300.00	023	12 300.00
Informatique secrétariat	021	4 000.00	21838-63	4 000.00

Remorque	021	3 000.00	21828-65	3 000.00
Don Christ en Croix	021	300.00	1328	300.00
Feu de récompense	021	5 000.00	2152.44	5 000.00

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

4-FINANCES : SUBVENTIONS COMMUNALES

06.11.2025.04

Le Conseil vote la subvention suivante :

----- Le Petite Ferme des Bernards 500.00 €

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

5-DELEGUES A LA SAINTONGE ROMANE

06.11.2025.05

Considérant la démission de M. GALLET, délégué titulaire à la Saintonge Romane, le Conseil Municipal, procède à la désignation de deux délégués au sein du Pays de Saintonge Romane.

Sont désignés :

Délégué titulaire : Mme SIGNAT Lyliane

Délégué suppléant : M. POCH Patrick

Cette délibération sera transmise au président de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge.

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

6-DELEGUE A EAU 17

06.11.2025.06

Considérant la démission de M. GALLET, délégué titulaire à EAU 17, le Conseil Municipal, procède à la désignation d'un nouveau délégué.

Est désignée : Mme DUC Marylène

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

7-DELEGUE AU SYNDICAT DE LA VOIRIE

06.11.2025.07

Considérant la démission de M. GALLET, délégué au Syndicat de la Voirie, le Conseil Municipal, procède à la désignation d'un nouveau représentant communal destiné à élire les délégués cantonaux siégeant au sein du Syndicat Départemental de la Voirie.

Est désigné : M. AMBERT Aymeric

Vote du conseil : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

8-DELEGUE AU SYNDICAT DE CHARENTE AVAL

06.11.2025.08

Considérant la démission de M. GALLET, délégué au Syndicat Charente Aval, le Conseil Municipal, est invité à désigner un nouveau délégué.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de procéder par un vote à main levée.

Est élu : M. DUBREUIL David

(élu à l'unanimité)

9-DELEGUES A SOLURIS

06.11.2025.09

Considérant la démission de M. GALLET, délégué suppléant à Soluris, le Conseil Municipal, procède à la désignation de deux délégués

Après délibération, le Conseil Municipal décide de procéder par un vote à main levée.

Sont élus : Délégué titulaire : Mme SIGNAT Lyliane

Délégué suppléant : M. POCH Patrick

(élus à l'unanimité)

10-DELEGUE A L'HEURE CIVIQUE

06.11.2025.10

Considérant la démission de M. GALLET, délégué à l'Heure Civique, le Conseil Municipal, est invité à désigner un nouveau délégué.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de procéder par un vote à main levée.

Est élue : Mme OGER Isabelle

(élue à l'unanimité)

QUESTIONS DIVERSES

La cérémonie des vœux de la commune et l'accueil des nouveaux propriétaires sur la commune est arrêtée au samedi 24 janvier 2026 à 11h00.

Présentation des devis des Ets Perrier pour le déplacement du coffret électrique et l'éclairage de la mairie.

Devis Noto pour le nettoyage des toitures des bâtiments communaux. A prévoir au budget 2026.

La commission bâtiment s'est réunie pour décider des travaux à effectuer pour rendre les anciens ateliers propices à l'accueil de public. Une demande sera faite aux ABF pour savoir quelles menuiseries pourraient être posées.

Travaux effectués par le SAS dans l'Eglise : changement de pavés. Le financement des matériaux sera à prévoir au budget 2026.

Les nouveaux ateliers ont été « visités » ce week-end, les rampes d'accès à l'Eglise pour les personnes à mobilité réduite ont disparu. Il est donc nécessaire de renforcer les accès possible rapidement.

Une demande de diminution de la limitation de vitesse au niveau des Guillons sur la RD 122 a été envoyée, par Mme le Maire, à Mme la Présidente du Conseil Départemental. M. Gérard PONS, vice-président a répondu négativement à cette demande. Un rendez-vous sera à prévoir avec Mme la Présidente pour en discuter de vive voix.

Le chantier jeunes pour la réalisation d'un parterre fleuri devant le local chasse aura lieu les mercredi 19 et 26 novembre 2025. La convention est arrivée en Mairie.

Travaux rue des Guillons : des changements d'emplacement de caniveaux sont à noter pour des raisons de sécurité avec les chambres techniques. Cela occasionnera des rétrécissements de la chaussée.

Quelques dates à retenir :

- | | |
|------------------------------|--|
| -Samedi 13 décembre 2025 : | La maison illuminée de 17h00 à 19h |
| -Dimanche 14 décembre 2025 : | Repas du Bel Age |
| -Jeudi 18 décembre 2025 : | Repas de Noël de l'Ecole |
| -Vendredi 19 décembre 2025 : | Noël des enfants |
| -Vendredi 23 janvier 2026 : | Réunion publique pour l'épicerie participative à 19h15 |

Une vente de gâteaux alsaciens est organisée sur le site www-mon-operation-fortwenger.fr au bénéfice de l'association Regards d'Amour.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 11 décembre 2025 à 20h00.

La séance est levée à 22h20.